



# L'EXPERT-COMPTABLE, LE PROFESSIONNEL SUR LEQUEL VOUS POUVEZ COMPTER !



**L'expert-comptable est à vos côtés  
pour vous conseiller et vous accompagner**

# VOUS ÊTES CRÉATEUR D'ENTREPRISE OU PORTEUR DE PROJET ?

## METTEZ TOUTES LES CHANCES DE VOTRE CÔTÉ !

Vouloir "monter sa boîte", c'est d'abord une question d'envie personnelle. Mais créer et gérer une entreprise, ça ne se fait pas à la légère ! L'expert-comptable est LE conseiller du chef d'entreprise : il l'accompagne dans tous ses projets professionnels et personnels.

## QUI MIEUX QU'UN EXPERT-COMPTABLE PEUT VOUS ACCOMPAGNER ?

➤ **L'expert-comptable accompagne l'entreprise dans la gestion de ses obligations comptables, fiscales, sociales, juridiques et administratives.** C'est un simplificateur de complexité, il vous libère de vos contraintes administratives et vous permet de vous consacrer à 100 % à votre activité.

➤ **L'expert-comptable apporte son aide et ses conseils pour gérer au mieux l'activité.** Son rôle majeur est de vous conseiller dans la gestion, le pilotage et le développement de votre entreprise, dans des domaines variés : fiscalité, juridique, finance, social, etc.

➤ **L'expert-comptable est l'interlocuteur privilégié des porteurs de projet et dirigeants d'entreprise.** Il vous accompagne dans toutes les décisions importantes de la vie de votre entreprise :

- 1 **Faisabilité du projet > connaître son environnement**
- 2 **Business plan de l'entreprise > démontrer la viabilité de son projet**
- 3 **Financement et partenaires > trouver des solutions financières**
- 4 **Statut fiscal, social, juridique > choisir en connaissance de cause**
- 5 **Formalités administratives > donner vie à son entreprise**
- 6 **Organisation de l'entreprise > bien faire tourner sa boîte**
- 7 **Outils de gestion > suivre son activité pour y voir clair**
- 8 **Obligations sociales > réussir sa gestion sociale sans se tromper**
- 9 **Administration et comptabilité > se concentrer sur son activité**
- 10 **Analyse des premiers mois d'activité > garder le cap !**

À NOTER : L'expert-comptable conseille et assiste également les particuliers dans la gestion de leur patrimoine et dans toutes leurs déclarations fiscales (impôt sur le revenu, ISF...), sociales et administratives.

# COMMENT TRAVAILLER EFFICACEMENT AVEC SON EXPERT-COMPTABLE ?

## > Les entreprises ont-elles l'obligation de faire appel aux services d'un expert-comptable ?

**NON. Les entreprises n'ont aucune obligation de faire appel aux services d'un expert-comptable.** Toutefois, se faire accompagner par un conseiller indépendant et compétent est essentiel pour assurer le succès d'une entreprise. Votre projet mérite un expert-comptable.

## > La comptabilité peut-elle être tenue par un autre professionnel ?

**NON. Si vous ne tenez pas vous-même votre comptabilité, seul un expert-comptable peut le faire.** Pour garantir les intérêts de leurs clients, les experts-comptables ont des obligations en matière d'indépendance, de formation, de respect des normes, de contrôle qualité, d'assurance...

Si la loi réserve cette activité aux experts-comptables, c'est que les risques (économiques, fiscaux, sociaux, juridiques) sont très élevés pour une entreprise de faire appel à un prestataire non expert-comptable. De nombreuses entreprises ont déjà subi de graves préjudices allant jusqu'à la fermeture (la presse en a beaucoup parlé). Méfiez-vous des contrefaçons et vérifiez que votre expert-comptable est bien inscrit à l'Ordre !

## > Existe-t-il un barème d'honoraires pour les experts-comptables ?

**NON. Les honoraires des experts-comptables sont libres.** Ils sont fixés en fonction de l'ampleur des travaux à réaliser, de la complexité des tâches confiées, de la durée de la mission... Avant de confier une mission à un expert-comptable, rencontrez-le, précisez-lui bien vos besoins et demandez-lui le montant de ses honoraires. Dès que vous aurez donné votre accord, votre expert-comptable établira une lettre de mission (contrat) qui précisera sa mission et le montant de ses honoraires.

## > Un contrat est-il obligatoire ?

**OUI. La confiance est un des piliers fondamentaux de la relation entre un expert-comptable et son client. C'est pourquoi, dès que vous confiez une mission à un expert-comptable, celui-ci doit établir un contrat. On appelle ce contrat la « lettre de mission ».** Ce contrat définit précisément son rôle, la mission que vous lui confiez, ainsi que le montant de ses honoraires.

Si vous lui confiez plusieurs missions (comptabilité, fiscalité, paie, accompagnement...), votre expert-comptable peut établir plusieurs lettres de mission ou tout regrouper dans la même.

La lettre de mission est un contrat. N'hésitez pas à vous la faire expliquer, si elle n'est pas claire, avant de la signer.

## COMMENT TROUVER UN EXPERT-COMPTABLE ?

La profession compte 21 000 experts-comptables avec des expertises, des pratiques et des solutions différentes. À vous de faire votre choix !

Pour trouver un expert-comptable, consultez l'annuaire de l'Ordre des experts-comptables sur Internet : [www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr)

Il y a forcément un expert-comptable près de chez vous qui correspond à vos besoins !

## COMMENT LE CHOISIR ?

Un expert-comptable n'est pas un intervenant comme les autres. Afin d'exercer sa profession, il doit obligatoirement être inscrit à l'Ordre des experts-comptables. Appartenant à une profession réglementée, il est également soumis à une déontologie rigoureuse.

Pour choisir « le bon », n'hésitez pas à en rencontrer plusieurs. Écoutez-les et comparez leurs propositions.

Une seule adresse pour vérifier que votre expert-comptable est inscrit à l'Ordre :  
**[www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr)**